
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL¹

Réuni le 2 septembre 2022

**Réaménagement du boulevard De Maisonneuve –
Tronçon entre les rues Berri et Saint-Denis****A22-SC-09**

Localisation :	Boulevard De Maisonneuve, entre les rues Berri et Saint-Denis Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Aucune
Reconnaissance provinciale :	Le tronçon traverse l'aire de protection du bien patrimonial classé du clocher de l'Église-de-Saint-Jacques (LPC ²)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service de l'urbanisme et de la mobilité, conformément au paragraphe 8 de l'article 12.1 de son règlement puisqu'il s'agit d'un projet de réaménagement du domaine public dans l'aire de protection d'un bien patrimonial classé.

HISTORIQUE ET LOCALISATION³

Durant les années 1950 et 1960, la Ville de Montréal ouvre graduellement une nouvelle grande artère traversant le centre-ville. Celle-ci est créée par le raccordement de voies existantes : l'avenue Western, les rues Saint-Luc, Burnside, Ontario (en partie) et De Montigny, qui sont unies en 1966 sous le toponyme honorant le fondateur de Montréal, Paul Chomedey de Maisonneuve (1612-1676). D'ouest en est, la voie débute à la rue West Broadway et se termine à la rue du Havre. Elle traverse les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie. Depuis 2008, une piste cyclable (nommée Claire-Morissette) de trois mètres de largeur se trouve le long du boulevard, du campus Loyola de l'Université Concordia jusqu'à la rue du Havre.

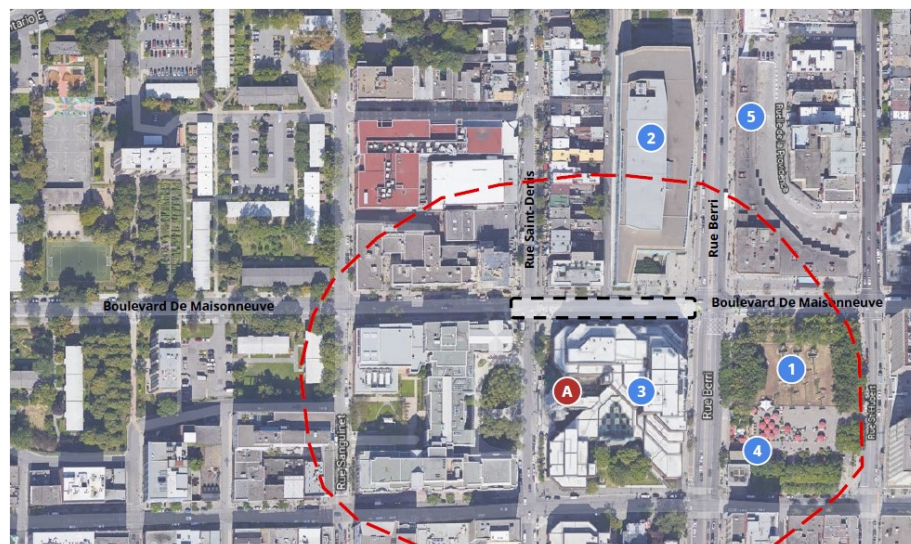
La voie traverse le quartier Saint-Jacques occupé en partie, jusque dans les années 1920, par la bourgeoisie francophone. La rue De Montigny est surtout résidentielle et elle est complètement occupée au début du XX^e siècle. La présence de l'Université de Montréal, rue Saint-Denis a valu l'appellation de Quartier latin à ce secteur, celui-ci étant constitué autour des bâtiments de l'Université Laval à Montréal (devenue Université de Montréal en 1920), dont l'immeuble principal est érigé en 1895. Quelques décennies plus tard, le secteur renoue avec son ancienne vocation

¹ Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine (règlement 02-136).

² Loi sur le patrimoine culturel

³ Tiré et adapté de Ville de Montréal, « Le boulevard Maisonneuve et ses intersections », par Geneviève Létourneau-Guillon, En ligne, https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5677,64787580&_dad=portal&_schema=PORTAL, consulté en septembre 2022.

universitaire grâce à l'arrivée de l'Université du Québec à Montréal (1969). Le pavillon Judith-Jasmin est ouvert, dix ans après sa fondation, dans le quadrilatère anciennement occupé par l'église de Saint-Jacques, l'orphelinat et le jardin d'enfance Saint-Alexis. Le clocher et le transept sud de l'église, deux biens patrimoniaux classés, sont intégrés au nouveau pavillon.



- Zone de travaux, Phase 1**
Boulevard De Maisonneuve
entre les rues Saint-Denis et Berri
- ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX**
- A** Clocher et transept sud de l'Église-de- Saint-Jacques
- Aire de protection (LPC)**
- GRANDS GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENTS**
- 1** Place Émilie-Gamelin
- 2** BAnQ
- 3** UQAM
- 4** Métro
- 5** Gare d'autobus

Plan du secteur à l'étude (Source : Ville de Montréal, 2022)

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a rencontré, lors de sa réunion en vidéoconférence du 2 septembre 2022, des représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité afin qu'ils lui présentent le projet de réaménagement du tronçon du boulevard De Maisonneuve situé entre les rues Saint-Denis et Berri. L'avis du CPM est obligatoire car il s'agit d'un projet de réaménagement du domaine public situé dans l'aire de protection d'un bien patrimonial classé, soit le clocher et le transept sud de l'Église-de-Saint-Jacques.

DESCRIPTION DU PROJET⁴

Des travaux majeurs de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro Berri-UQAM sont prévus par la STM entre 2022 et 2025. La Ville saisit cette opportunité pour mettre à niveau des aménagements de surface étant donné la position centrale de ces axes, leur importance dans la desserte de l'ensemble des usagers de la route et les orientations de la Ville en matière de mobilité durable.

La vision d'aménagement de la rue dans ce secteur névralgique du centre-ville est de fournir aux citoyens des lieux publics qui répondent aux objectifs d'expérience de l'utilisateur, de mobilité et de sécurité plus respectueux de l'environnement et intégrés dans leur milieu d'insertion.

⁴ Description tirée de la documentation fournie par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, 2022

La STM réalisera ces travaux en 2 phases :

- Phase 1 (2022-2023): Boulevard De Maisonneuve entre les rues Saint-Denis et Berri.
- Phase 2 (2024-2025): Boulevard De Maisonneuve et la rue Berri impliquant l'excavation de l'intersection Berri/De Maisonneuve et de ses abords, ainsi que du quadrant nord-ouest de la place Émilie-Gamelin.

Le chantier de la première phase est en cours. Toutefois, pour répondre aux objectifs mentionnés précédemment, la Ville a demandé que des bonifications aux aménagements de surface soient intégrées.

Ces bonifications consistent principalement en l'élargissement de la piste cyclable et à l'ajout d'un terre-plein planté entre la piste cyclable et les voies de circulation véhiculaire. Un apaisement de la vitesse de circulation véhiculaire par la réduction de la largeur de la chaussée est également prévu.

En plus de répondre à la demande croissante pour des aménagements cyclables confortables et sécuritaires, ces aménagements participeront au mouvement de transition écologique de la Ville de Montréal. Ils offriront une largeur de piste permettant le dépassement; un large terre-plein qui protège la piste de la circulation automobile; la plantation d'arbres améliorant le confort des piétons et des cyclistes.

ANALYSE DES ENJEUX

Le Conseil du patrimoine de Montréal remercie les requérants pour leur présentation claire ainsi que pour les réponses apportées à ses questions. Il a identifié les enjeux décrits dans les paragraphes qui suivent.

Plan d'ensemble et processus en amont

Bien qu'il comprenne les enjeux légaux liés au projet ainsi que les impératifs dictés par les travaux de réfection des infrastructures du métro, le CPM se désole de constater que le chantier de la phase 1 soit déjà bien entamé et que son avis, qui est obligatoire, soit demandé à une étape aussi tardive du projet. Pour le CPM, une démarche de collaboration entamée en amont aurait permis d'établir les besoins des différents intervenants et d'aboutir à une proposition plus convaincante.

Le CPM est d'avis qu'il aurait été intéressant, pour ne pas dire nécessaire, d'avoir une vision d'ensemble plus cohérente pour l'ensemble du tracé du boulevard De Maisonneuve, le plan d'ensemble étant un outil important surtout lors du réaménagement d'artères importantes qui traversent différentes entités paysagères comme le fait le boulevard De Maisonneuve. Le CPM aurait notamment souhaité connaître le détail de la matérialité des aménagements proposés et si ces propositions étaient les mêmes pour l'ensemble de l'artère. En ce sens, le CPM considère qu'il serait important de se munir d'une planification détaillée et de critères de design précis pour les phases subséquentes du réaménagement de cette voie de circulation afin d'assurer la cohérence des aménagements entre les différents tronçons. Le CPM préconise des aménagements qui se fondent sur les valeurs paysagères et patrimoniales identifiées au préalable.

Clocher de l'Église-de-Saint-Jacques

L'avis du CPM est obligatoire dans le cadre de ce projet puisqu'il traverse l'aire de protection d'un bien patrimonial protégé en vertu de la Loi, soit le clocher de l'Église-de-Saint-Jacques, qui a d'ailleurs récemment fait l'objet d'importants travaux de restauration afin de lui restituer son éminence. Rappelons également que les travaux d'aménagement de la première phase du campus de l'UQAM, dans les années 1970, visaient l'intégration et la mise en valeur du clocher dans la nouvelle université. Les critères de design des nouveaux bâtiments ont été pensés pour conserver la valeur de repère du clocher dans le paysage urbain environnant. En ce sens, le CPM souhaite que les interventions prévues par les requérants, surtout la plantation d'arbres, soient subordonnées à ce principe et que les vues vers celui-ci demeurent dégagées afin qu'il puisse garder son statut de point de repère dans le quartier, et ce à partir de toutes les directions.

Trottoirs du côté nord du boulevard De Maisonneuve

Ce tronçon du boulevard De Maisonneuve est caractérisé, notamment, par la présence de la Grande Bibliothèque et d'un grand parvis signalant son entrée à l'intersection du boulevard De Maisonneuve et de la rue Berri. Ce grand parvis rétrécit rapidement, créant une sorte de goulot d'étranglement lorsque les piétons se dirigent vers la rue Saint-Denis et vers l'ouest. Considérant l'espace disponible sur le boulevard ainsi que les aménagements proposés par les requérants, le Conseil du Patrimoine de Montréal estime qu'il aurait été pertinent d'élargir le trottoir du côté nord pour offrir aux piétons plus d'espace et être à une échelle conséquente avec la BANQ, tant l'institution que l'édifice.

Pour le CPM, l'étroitesse du trottoir nord démontre bien le manque de collaboration et de concertation entre les différents acteurs. Le réaménagement de l'emprise publique incluant les deux trottoirs aurait pu être pensé en amont des travaux entrepris par la STM.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le CPM émet un avis quant au projet de réaménagement du boulevard De Maisonneuve entre les rues Berri et Saint-Denis. Bien qu'il comprenne les impératifs liés à la réfection des infrastructures du métro, le CPM estime qu'un effort de collaboration et de concertation en amont des travaux aurait permis aux différents intervenants de réaliser des aménagements plus sensibles à la réalité du secteur. Il émet les recommandations suivantes pour la suite du projet :

1. Se munir d'un plan d'ensemble détaillé pour assurer la cohérence des différents tronçons du boulevard De Maisonneuve; Éviter le travail à la pièce;
2. Réaliser des rencontres de travail en amont entre les différents intervenants (Ville, STM, etc.) afin d'éviter des travaux déphasés et des modifications à la suite de l'octroi des contrats;
3. Subordonner les travaux d'aménagement au clocher de l'Église-de-Saint-Jacques; Garder dégagées les vues vers ce dernier;
4. Étudier la possibilité d'élargir le trottoir du côté nord.

Note adressée au demandeur :

Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

La vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal,



Cécile Baird

Le 30 septembre 2022